

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°303/2022

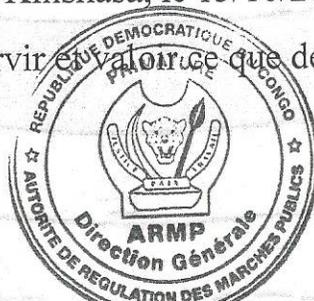
Aux Etablissements KABWANGA

Après avoir reçu le contrat du marché n° 004/MINEPST/CABMIN/CGPMP/2022, conclu avec le Ministère de l'EPST, pour un montant total hors taxe de francs congolais trois cent trente-un millions six cent vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-quatre, septante-huit centimes (331.624.684,78 CDF) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit CDF 2.321.372,79 (francs congolais deux millions trois cent-vingt-un mille trois cent septante-deux, septante-neuf centimes)

Fait à Kinshasa, le 13/10/2022.

Pour servir en valeur ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Raymond M.L YUMBA  
Directeur Général